

B

RB
5227

OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE.

CARTE
DE
COMBATTANT VOLONTAIRE DE LA RÉSISTANCE.

DOSSIER DE DEMANDE.

NOM : Rouarn
PRÉNOMS : Jean Yves Marie
Pseudos : _____
Date et lieu de naissance : 12 février 1901 à Clédou - cap - Sizun (Finistère)

AVIS de la Commission Départementale { favorable } le 20 AVR 1953
 { défavorable }

AVIS de la Commission Nationale { favorable } le 29 AVR 1954
 { ~~défavorable~~ }

DÉCISION { attribution } le 29 AVR 1954 carte n° 3820
 { ~~rejet~~ }

20 MAI 1954

*répondre le 12 -
et vous appartient d'adresser à
l'Inspection de la section des leu...
en votre possession*

OFFICE DÉPARTEMENTAL de
N° 7582

FINISTÈRE

R.I.F.
Catégorie

No

OFFICE NATIONAL

DOSSIER N° 7582

A DETACHER

et à RETOURNER à l'OFFICE DEPARTEMENTAL des A./C. et V.G. - Impasse
de la Palestine, à QUIMPER.

Monsieur Louarn Jean Instituteur public

demeurant à

Bléden Cap Sizun

déclare avoir reçu la carte n°

3820

de Combattant Volontaire de la Résistance

qui lui a été attribuée en application de la Loi n° 49-418 du
25 Mars 1949.

A *Bléden* le *31 mai* 1954

(signature)

Louarn

1 JUIN 1954

7582

OFFICE NATIONAL des
ANCIENS COMBATTANTS
& VICTIMES de la GUERRE

MINISTERE des ANCIENS COMBATTANTS
& VICTIMES de GUERRE

DECISION

Le Ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre;

VU la loi N° 49-418 du 25 Mars 1949 relative au statut et aux droits des Combattants Volontaires de la Résistance, notamment l'article 3;

VU le décret n° 50-358 du 21 Mars 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application de la Loi N° 49-418 du 25 Mars 1949 relative au statut et aux droits des Combattants Volontaires de la Résistance, notamment l'article 4;

VU le décret de codification N° 51-469 du 24 Avril 1951 et notamment son article 269;

VU l'arrêté du 13 Mars 1952 donnant délégation de signature au nom du Ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre à M. RIBIERE Henri, Directeur de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre;

VU les demandes présentées par les intéressés;

VU l'avis de la Commission départementale des Combattants Volontaires de la Résistance du FINISTERE;

VU l'avis de la Commission nationale des Combattants Volontaires de la Résistance;

DECIDE :

Le titre de Combattant Volontaire de la Résistance est attribué aux personnes dont les noms suivent :

.....
NOM et Prénoms : LOUARN Jean
Adresse : Clédou - cap - Sizun
.....

PARIS, le 29 AVR 1954

P. le Ministre des A.C. et V.G.
et par délégation,
le Directeur de l'O.N.

signé : H. RIBIERE

Pour extrait conforme.

Le SECRETAIRE GENERAL
de l'O.D.

luf

Pour copie conforme
Le Chef du 6ème Bureau,

signé : ILLISIBLE

7582

Modèle n° 1 (Circulaire n° 050 T. L. : B. 594 du 7 novembre 1946).

OFFICE NATIONAL
DES
ANCIENS COMBATTANTS
ET
VICTIMES DE LA GUERRE.

DEMANDE DE LA CARTE
DU COMBATTANT VOLONTAIRE DE LA RÉSISTANCE.

Office départemental de
FINISTÈRE

Avis très important. — Il est du plus grand intérêt pour le postulant de répondre avec le maximum de soin et de précision à chaque question posée dans les limites du cadre qui lui est offert pour exposer ses titres.

NOM (1) : LOUARN
PRÉNOMS (2) : Jean Yves Marie
Pseudos (3) :
Date et lieu de naissance : 12 février 1901 Clédou Cap Sizun
Situation de famille : veuf, trois enfants majeurs : 26 - 24 et 21 ans
Profession : Instituteur public
Nationalité : Française
Adresse actuelle (4) : Instituteur public Clédou Cap Sizun

Situation militaire (postérieure au 17 juin 1940) : Sergent, rplacé dans la position "sans affectation" par fascicule de mobilisation du 29 mai 1940 (démobilisé le 25 octobre 1944 comme père de quatre enfants)

Promotions ou décisions intervenues depuis la libération : /

Situation civile sous l'occupation jusqu'à la libération (avec lieux et dates) : Instituteur public à Clédou Cap Sizun Finistère

Blessures (avec indication des circonstances et éventuellement des constatations faites) : /

(1) En lettres capitales.
(2) Dans l'ordre de l'état civil, souligner le prénom usuel.
(3) Souligner le plus connu.
(4) Lorsqu'il s'agit d'une demande à titre posthume indiquer le nom et le dernier lieu de résidence du résistant décédé ainsi que le nom et l'adresse de l'ayant cause.

Décorations avec référence (J. O. de) } au titre de la résistance.
Citations, numéro de l'ordre et copie conforme du texte à annexer. }

néant

Relation sommaire des différentes activités exercées dans la résistance.

Indiquer avec lieux et dates :

- Les formations ou réseaux auxquels vous avez appartenu.
- Le nom des responsables (chefs de réseau notamment pour les F. F. C.) qui vous ont contacté, nommé ou désigné à vos grades et fonctions, commandé.
- Les actions contre l'ennemi auxquelles vous avez participé; les responsabilités assurées ou les services rendus.
- Numéro d'immatriculation et pseudo dans chaque formation.
- Les départements dans lesquels ont été accomplis les principaux actes de résistance.

a) J'ai appartenu au Front National, bataillon F.T.P.F. "Fernand"
b) J'ai été contacté le 2 Janvier 1943 par Monsieur Julien, à l'époque Directeur d'école à Plogoff, Finistère, actuellement à Brest, de la part de Monsieur Finot Paul Ingénieur T.P.E. à Audierne -
c) J'ai assuré des liaisons entre Audierne, Plogoff et les Résistants de Gléden Cap Sizun et Goulven - J'ai fait le pourvoyeur et l'agent de liaison des sections de Gléden et Goulven lors du combat de Leven le 26 août 1944 (transport de grenades) - A la suite de ce dernier combat, j'ai remis en bon état de fonctionnement deux mousers et un pistolet automatique rendus inutilisables - Le 9 octobre 1944 j'ai été nommé Président de la délégation spéciale de Gléden Cap Sizun - J'ai hébergé tous les Résistants qui m'ont été adressés ...
d) Je n'ai eu connaissance d'aucun n° d'immatriculation -
e) J'ai servi dans le Finistère -

CERTIFIÉ EXACT :

à Gléden Cap Sizun, le 30 août 1952

Signature,

Wouary

Plogoff le 24 octobre 1952

75.82

Je soussigné Alain Carion, Directeur du Cours Complémentaire de Plogoff, Vice-Président du Comité Départemental de Libération du Finistère, Médaille de la Résistance, atteste sur l'honneur avoir eu de fréquents contacts au nom du Front National et des F.F.I. F.T.P.F. durant l'occupation allemande avec M. Louarn Jean, instituteur à Bleden Cap Sizun.

M. Louarn sous les ordres directs de l'adjudant Urcun a participé à de nombreuses missions à partir de janvier 1943 -

En particulier des distributions de tracts, de transports d'armes, de transmission de renseignements, de liaison avec les groupes du Cap Sizun -

J'ai été appelé à lui demander l'hébergement chez lui de patriotes poursuivés - Toujours il a répondu positivement à mon appel ou à celui des membres dirigeants de l'organisation -

Novembre 1943 il a prévenu la section de Goulven (transformée en 1944 en compagnie Citroux - Bataillon du Commandant Fehrand), d'une rafle possible - Il a assuré ce jour là d'une façon exemplaire une liaison particulièrement délicate -

Fin juillet 1944, il a participé à la répartition d'un lot d'armes, particulièrement de grenades, qui avait été transporté clandestinement de l'Île de Sein à la Base des Trepassés et de là à Goulven -

dans des combats de Beuzec Cap Sizun, à L'even, il a assuré des liaisons entre les diverses unités et pourvoit en munitions des postes isolés -

J'ajoute que bricoleur il a réparé, alors que les armes faisaient défaut deux fusils Mauser et un pistolet automatique -

M. Louarn a servi avec honneur et fidélité durant l'occupation et sa conduite a toujours été digne de tous éloges -

En foi de quoi est délivrée la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit - signé Carion
ou l'honorabilité du signataire le Maire de Plogoff -

Je certifie exactes les déclarations
de M. Carion
le Capitaine F.F.I. Urcun
signature légalisée le 3 novembre
1952 à Brest St Pierre Quilbignon

Pour l'ancien Comité Militaire
National des F.T.P.F.
le Lt Colonel F. Vigne
vu et certifié expressément
exact de liquidateur na-
tional du Front National
signé illisible (M. Guin)
Paris le 21 novembre 1952

26/8/54

sur copie conforme
3/12/52



Le Secrétaire Général
de l'Office Départemental

[Handwritten signature]

Forces Françaises de l'Intérieur
Bataillon F.T.P.F. "Fernand"

7582

Attestation

Je soussigné Finot Paul, Capitaine F.T.P.F.,
ancien adjoint du Bataillon "Fernand", certifie sur l'honneur
avoir eu sous mes ordres dans l'organisation du F.N.M.
Louarn Jean Yves, instituteur, né le 12 Février 1901 à
Bléden Cap Sizun, à partir du 2 janvier 1943 -

Je l'ai chargé de nombreuses missions de
liaison entre les différents secteurs F.T.P.F. de Bléden
Cap Sizun - Plogoff - Goulrien, notamment le 20 novem-
bre 1943 - j'ai transmis par Plogoff à M. Louarn d'a-
voir à prévenir les résistants de Bléden Cap Sizun et
de Goulrien de se méfier d'une rafle possible -

Je lui ai demandé d'héberger à l'occasion
des résistants de passage pour raisons de service, ce qu'il
a toujours fait -

Il a fait le pourvoyeur et l'agent de liaison des
sections de Bléden et Goulrien lors du combat de Lesven
le 26 août 1944 (transport de grenades) -

A Audierne, le 5 Février 1951

Signé illisible

Copie certifiée conforme

Bléden - Cap - Sizun le 28 Août 1952

1ère copie conforme
3. 12. 52

Commissaire Général
de l'Office Départemental

Vu et reconnu exact
Le Capitaine F.F.I.
Huguenot

Paul ancien Comité Militaire
National des F.T.P.F.
Le Lt Colonel F. Vigne
Liquidateur National du Mouvement
F.T.P.F.

Vu, le liquidateur du Front
National Signé illisible (Huguenot)
Paris le 14 octobre 1952

A. G.

III^e Région Militaire

Etat-Major

Chancellerie

Tel. 57-71 - Poste 24

n^o 2111. Ch./FFCI

2582
Vannes le 10 Avril 1951 M^{le} 6

Le Général, Commandant la 3^e Région Militaire

à
Monsieur Louarn Jean
Instituteur
Bléden - Cap Sizun F^{re}

Référence : Votre demande de certificat d'appartenance aux F. F. I.

Monsieur,

En réponse à votre demande précitée, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les Commissions d'homologation des services F. F. I. ont précisé que votre activité résistante ne relève pas de l'attribution du certificat d'appartenance aux F. F. I.

Dans ces conditions, il ne m'est pas possible de vous délivrer l'attestation demandée -

Notre cas semble rentrer dans le cadre de la loi n^o 49418 du 25 mars 1949 établissant le statut et les droits des Combattants Volontaires de la Résistance -
L'application des dispositions de cette loi est du ressort du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, et pour pouvoir en bénéficier, il y a lieu d'adresser votre demande au Président de l'Office Départemental des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre du lieu de votre résidence -

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée
P. O. le Chef d'Etat Major -

Copie pour information à :
Monsieur le Colonel,
Commandant de la Subdivision Militaire de Vannes -

Copie certifiée conforme
Bléden - Cap Sizun le 28 Août 1951



OFFICE DÉPARTEMENTAL
DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE
DU FINISTÈRE

Téléphone 14-50

QUIMPER, le
Impasse de la Palestine

15 DECE 1952

Le Secrétaire Général de l'Office départemental,
à Monsieur le Procureur de la République

à Quimper

CARTE DU COMBATTANT VOLONTAIRE
DE LA RÉSTANCE

Dossier N° 7582

DEMANDE DE BULLETIN N° 2

Afin de permettre de compléter le dossier de
l'intéressé, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir
bien me faire parvenir – joint à la présente note – un
BULLETIN N° 2 du Casier Judiciaire de :

M Rouarn Jean Yves Marie
né le 12 février 1901 à Clédou - cap. Sizun

Le Secrétaire Général
de l'Office départemental

C. FLOCH.



Casier judiciaire du Tribunal Civil de Quimper
Bulletin N° 2 - "NÉANT"

QUIMPER, le 17. 12. 52

Le Procureur de la République

[Signature]

[Signature]

N.-B. — Prière de retourner la présente note à l'Office départemental.

7582

MAIRIE
de Clédery-Cap-Sizun
(FINISTÈRE)

BULLETIN DE NAISSANCE

Le douze février mil neuf cent un
à six heures est né à Clédery-Cap-Sizun
LOUARN Jean Yves Marie
fils de LOUARN Jean Marie
et de BLOCH Marie Catherine

2 SEPT 1952

Mention marginale : rien

Délivré à Clédery-Cap-Sizun le 14 septembre 1952
(sur papier libre à titre de simple renseignement)

L'Officier de l'État Civil,



PREFECTURE DU FINISTERE

OFFICE DEPARTEMENTAL des
ANCIENS COMBATTANTS et
VICTIMES de GUERRE

COMMISSION DEPARTEMENTALE des COMBATTANTS
VOLONTAIRES de la RESISTANCE

(Réunion du 20 AVR 1953)

Dossier n° 7582

Demande de Carte du Combattant Volontaire de la Résistance présentée par M. LOUARN Jean Yves Marie
né le 12.2.1901 à Clédou Est S'guen
demeurant à Clédou cap S'guen

--:

Le postulant produit :

- un Certificat d'appartenance (modèle National) attestant qu'il a fait partie des F.F.I. du Finistère () du 10 Août 1944
- une attestation délivrée par M. Liquidateur National de
- deux témoignages circonstanciés, délivrés par M.M. Finot et Carion validés par M. Liquidateur National de Finistère National certifiant qu'il a appartenu à ce Mouvement du 2.1.1943 au 21.9.44 (libération de la région d'Ardevicq)
organisation du F.N. missions de liaison entre les sections F.I.F.F.
renseignements - renseignements de Résistance - distribution de tracts
transport d'armes - Réparation d'armes

participatif au Conseil de S'guen - 26.8.44 (transport de grenades)

AVIS FAVORABLE (paragraphe B)

Le RAPPORTEUR

AVIS de la COMMISSION DEPARTEMENTALE

QUIMPER, le 20 AVR 1953

signature d'un membre
de la Commission,

Jh Polleau

signature du
Secrétaire de la Commission,

Polleau

PREFECTURE DU FINISTERE

OFFICE DEPARTEMENTAL des
ANCIENS COMBATTANTS et
VICTIMES de GUERRE

COMMISSION DEPARTEMENTALE des COMBATTANTS
VOLONTAIRES de la RESISTANCE

Dossier N° 7582

(Réunion du 20 AVR 1953)

M^r LOUARN Jean Yves Marie - pseudo :
né le 12. 2 1904 à Cliden Cap Sizun
demeurant à Cliden Cap Sizun.

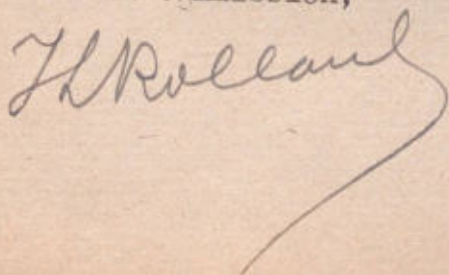
La Commission départementale
EST d'AVIS

de prendre en considération, pour l'attribution du titre de
Combattant Volontaire de la Résistance au susnommé :

Périodes du	au	(Isolé)
du 2. 1. 1943	au 21. 9. 44 (Front national, (Liberating Régions d'arrière))	(R.I.F. non homologué)
du	au	(R.I.F. homologué)
du	au	(F.F.I. -)
du	au	(F.F.C. -)
du	au	(Interné - Déporté Résistant)

A QUIMPER, le 20 AVR 1953

Signature d'un
Membre de la Commission,



Signature du
Secrétaire de la Commission,



OFFICE DEPARTEMENTAL
des ANCIENS COMBATTANTS
et VICTIMES de GUERRE
du FINISTERE
-:-:-:-:-

Détermination du temps de service
dans la Résistance

COMBATTANTS VOLONTAIRES
de la RESISTANCE

AVIS du PREFET

Dossier N° 7582

LE PREFET, Président de l'Office départemental
des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre du FINISTERE

VU le dossier - ~~Sur la demande~~
de M. LOURN Jean Yves ⁿⁱ Pseudo :
né le 12.2.1901 à Cleiden Cap Sizun
demeurant à Cleiden Cap Sizun

Après avis de la Commission départementale
des Combattants Volontaires de la Résistance,

EST D'AVIS :

de prendre en considération, pour l'attribution du titre de
Combattant Volontaire de la Résistance au susnommé, le temps
de présence dans la Résistance ci-après mentionné :

Périodes du 2.1.1943	au 21.9.1944 (uniquement)
du	au
du	au
soit au total :	1 an 8 mois 20 jours

A QUIMPER, le 20 AVR 1953

Pour le PREFET :

LE SECRETAIRE GENERAL de l'O.D.;

25/192

7582

Monsieur Louarn Jean Instituteur public
à Gleden Cap Sizun par Audierne Finistère

à Monsieur le Président de l'Office Départemental
des Anciens Combattants et victimes de la Guerre à
Quimper Finistère

28 AOUT 1952

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous demander quelles sont
les formalités à remplir pour bénéficier de la loi du 25
mars 1949 établissant le statut et les droits des Combattants
volontaires de la Résistance -

Je vous joins deux copies certifiées conformes de papiers
que je possède -

Avec mes remerciements anticipés, veuillez agréer,
Monsieur le Président, l'assurance de mes meilleurs sen-
timents -

Louarn

28. 8. 52

Monsieur Louarn Jean Instituteur public
Bléden Cap Sizun Finistère

à Monsieur le Secrétaire Général de l'Office Départemental des Anciens Combattants et Victimes de Guerre
à Quimper

Ref. C.V.R. n°7582

25588

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de vous adresser les pièces demandées par votre lettre du 30 août 1952 en vue de constituer mon dossier de Combattant volontaire de la Résistance -

Je pense que l'attestation de mon ancien chef, Monsieur Finot rentre dans la catégorie dont la signature a été validée -

J'ignore l'adresse actuelle de Monsieur Finot. N'ayant que cette seule attestation, vous ayant déjà fourni une copie certifiée conforme, je vous demanderai de me faire retour de la dite attestation et vous joins une enveloppe à mon adresse -

Si besoin est, je puis vous fournir toutes attestations ou témoignages utiles -

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de mes meilleurs sentiments

Louarn

Bléden Cap Sizun 30 - 8 - 52

PREFECTURE DU FINISTERE

OFFICE DEPARTEMENTAL des
ANCIENS COMBATTANTS et
VICTIMES de GUERRE

QUIMPER, le 30 août 1952

Le SECRETAIRE GENERAL
de l'OFFICE DEPARTEMENTAL

à M. *Couarn Jean*

Instituteur public

(sous couvert de M. le Maire) *Clédou Cap. teigny*

C.V.R. n° *7582*

Monsieur,

Afin de me permettre de compléter votre dossier de demande de carte du Combattant volontaire de la Résistance, je vous prie de vouloir bien me retourner le formulaire ci-joint, dûment rempli *et accompagné des pièces ci-après : 1 bulletin de naissance, une photo d'identité, un certificat d'appartenance aux F.F.I. (modèle National), ou une attestation de X*
Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le SECRETAIRE GENERAL de l'O.D.
C. FLOCH

expédié sans timbre

de l'appartenance aux F.F.C. délivré par le Secrétariat d'Etat aux Forces Armées (Guerre

10-9-52

fait retour de l'attestation de M. Finot
pour être validée par le Liquidateur
National.

notice pour les 2 témoignages